



APPEL À CONVOYEURS

ÉTÉ 2024



Nos enfants qui profitent des séjours en « colo » CCAS les connaissent bien : **les convoyeurs sont pour eux les premières personnes qu'ils rencontrent après avoir quitté leurs parents jusqu'au moment de l'arrivée sur leur lieu de vacances.** Cette rencontre, très importante, conditionne souvent le début du séjour, aussi doit-on y attacher un soin particulier : l'enfant qui demande à être rassuré, doit se sentir en confiance et en sécurité avec cet adulte qui est le trait d'union entre le cocon familial et l'environnement nouveau de la « colo ».

Tous les agents actifs ou retraités, leurs conjoints et leurs enfants majeurs peuvent convoier soit sur une journée soit sur deux jours.

Pour les actifs, une demande de détachement sera adressée par la CAS à la direction et avec l'accord de votre chef de service, votre absence sera validée en dehors de votre période de congés annuels. Si vous devez être absent un 2^{ème} jour, il vous faudra poser un jour de congé.



Une indemnité couvrant les frais engagés est versée à chaque convoyeur.

N'hésitez plus, inscrivez-vous en complétant le formulaire

AVANT JEUDI 25 AVRIL 2024

Les enfants comptent sur vous !

Le convoyeur est une personne indispensable, sans convoyeur pas de colos !





CONVOYAGES ÉTÉ 2024

Pour tous renseignements vous pouvez contacter

✉ cmcas705@asmeq.org

Document à retourner par courrier ou mail au plus tard le jeudi 25 avril 2024



NOM **Prénom**

Portable **@**

VOUS ÊTES :

- RETRAITÉ(E)
 AYANT-DROIT Merci de préciser : CONJOINT ENFANT MAJEUR
 ACTIF Entreprise d'appartenance* : UEM réséda efluid régie

Vous souhaitez effectuer le ou les convoysages avec :**

Cochez vos disponibilités dans la ou les case(s) correspondante(s) :

RÉGIONAL				
JUILLET	ALLER		RETOUR	
		Jeudi 11		Mercredi 17
	Jeudi 18		Mercredi 24	
	Jeudi 25			
AOÛT	Dimanche 4		Jeudi 1er	
	Lundi 19		Dimanche 18	
			Mercredi 28	
NATIONAL				
JUILLET	ALLER		RETOUR	
	Lundi 8		Dimanche 21	
	Mercredi 10		Mercredi 24	
	Jeudi 11		Vendredi 26	
	Lundi 22		Lundi 29	
	Jeudi 25			
AOÛT	Jeudi 1er		Jeudi 1er	
	Dimanche 4		Vendredi 2	
	Mercredi 7		Dimanche 18	
	Lundi 19		Mardi 20	
			Mardi 27	
		Mercredi 28		

*Après avoir validé votre absence avec votre chef de service, la demande de détachement, **en dehors de votre période de congés**, est formulée par la CAS auprès de votre entreprise qui la validera et acceptera de prendre en charge **1 journée** au titre du convoysage. S'il y a un 2^{ème} jour il devra être posé en congés.

Pour un premier convoysage, vous serez **obligatoirement accompagné par un convoysageur expérimenté.

MERCII !